



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 16 juin 2008

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 17/06/2008

D - 20080328

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 16 juin Deux mil huit, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRES, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAIOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Anne Marie CAZALET, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Sarah BROMBERG, Mme Emmanuelle AJON,

***Travaux d'entretien, maintenance et réparation des orgues
propriété de la Ville de Bordeaux. Signature des marchés.
Autorisation***

M. Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'entretien, la maintenance et la réparation des orgues propriété de la Ville de Bordeaux seront assurés dans les conditions suivantes :

- Deux visites périodiques annuelles pour la petite maintenance et l'accordage
- Les éventuelles interventions ponctuelles pour répondre aux pannes et dysfonctionnement divers (suivant devis, dans la limite du montant maximum).

La Direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert, sur la base d'un dossier de consultation élaboré par Monsieur Thierry SEMENOUX, maître d'oeuvre.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

LOT 1 – Quartiers 1.2.6.7.et 8

- Orgue de tribune non classé de l'église Saint Remi, rue Achard (quartier 1)
- Orgues de tribune et de chœur non classé de l'église Saint Martial, place Saint Martial (quartier 2)
- Orgue de tribune de l'église du Sacré Cœur, place du Cardinal Donnet (quartier 6)
- Orgue de chœur non classé de l'église Sainte Marie de la Bastide, av. Thiers (quartier 7)
- Orgue du Conservatoire National de Région, Square Dom Bedos (quartier 7)
- Orgue de tribune non classé de l'église Saint Amand, Place St Amand (quartier 8)

Société PESCE FRERES.

Pour un montant minimum annuel de 30 000 € TTC et maximum de 150 000 € TTC

LOT 2 – Quartiers 3.4 et 5

- Orgues de tribune (buffet classé) et de chœur non classé de l'église Saint Seurin, Place du Prado (quartier 3)
- Orgues de tribune (buffet classé) et de chœur non classé de l'église Notre Dame, place du Chapelet (quartier 3)
- Orgue de tribune non classé de l'église Saint Pierre, place Saint Pierre (quartier 3)
- Orgues de tribune et de chœur non classés de l'église Sainte Eulalie, place Sainte Eulalie (quartier 4)
- Orgue de chœur (buffet classé) de l'église Saint Paul, 18 rue des Ayres (quartier 4)
- Orgues de l'église Saint Nicolas, rue Saint Nicolas (quartier 5)

Société BETHINES LES ORGUES BOISSEAU-GABORIT

Pour un montant minimum annuel de 40 000 € TTC et maximum de 200 000 € TTC

Les marchés seront conclus pour un an reconductible 2 fois selon les dispositions de l'article 77-1 du Code des Marchés Publics.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées en application des articles 33, 40, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 – articles 2313 – 2318 – 61522.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 16 juin 2008

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Jean-Michel GAUTE

